



**Communes
forestières**
Alpes-Maritimes



Rapport d'activités 2025



Sommaire



Force politique : un réseau au service des Maires	7
Fédérer autour des valeurs communes.....	7
Nos combats politiques : Défendre les intérêts des communes.....	8
Un ancrage partenarial et territorial fort	9
Compétences : vous transmettre les clés de la forêt et du bois	14
Un programme de formation pour se saisir des leviers d'action	14
Observatoire régional de la forêt et du bois : piloter le territoire par la donnée	16
A vos côtés : un accompagnement sur mesure	18
Sécuriser nos territoires face au risque incendie.....	18
Faire de la forêt un outil de développement local	20
S'impliquer dans la gestion des forêts communales.....	21
Préparer l'avenir en investissant dans les forêts communales.....	23
Structurer la filière bois locale de la construction à l'énergie.....	24

Le mot de la Présidente

Mesdames, Messieurs les Maires, Chers collègues,

Ce rapport d'activité clôture notre mandat 2020-2026. Plus qu'un bilan, il constitue le socle de l'avenir forestier que nous construisons ensemble.

Je vous encourage vivement à répondre à « l'Appel de la forêt ». Dans nos territoires, nous ne pouvons plus traiter ces espaces comme une simple toile de fond : ils couvrent 64 % de notre département. Au-delà du risque incendie, nos forêts sont des atouts vitaux que nous devons valoriser, tant pour la beauté de nos paysages touristiques que pour la dimension économique de notre filière bois locale.

En tant que Maires, nous occupons une place unique. L'équilibre entre exploitation, protection et accueil du public est complexe. Pourtant, nous sommes les seuls garants de l'intérêt général, capables d'assurer une gestion durable loin des idéologies de court terme.

Nos concitoyens expriment une attente croissante de protection. Or, nous le savons : mettre sous cloche la forêt ne ferait qu'accélérer sa fragilité. La régénération et l'évolution des essences sont indispensables pour adapter nos peuplements au changement climatique. Sans desserte forestière, nos massifs deviennent inaccessibles aux secours et aux travaux sylvicoles. Sans coupes réfléchies, nous ne pouvons ni rajeunir nos forêts, ni construire durablement avec nos ressources locales.

Parfois mal perçues, ces interventions sont pourtant les clés de la survie de notre patrimoine. Notre rôle est là : être à l'interface, informer et expliquer pour transformer l'incompréhension en adhésion.

L'année 2025 a été marquée par un dossier crucial : le nouvel arrêté préfectoral sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Je me suis fortement mobilisée pour défendre vos intérêts, en prônant une simplification des règles et une vigilance stricte sur les surfaces concernées. Si leur mise en œuvre est exigeante, les OLD restent notre meilleur bouclier pour protéger les vies et les biens.

Ce rapport témoigne d'une année 2025 intense, sur le terrain comme lors des grands rendez-vous de la filière. Notre réseau s'agrandit chaque année et je remercie chaleureusement nos adhérents pour leur confiance. Ensemble, continuons à porter une ambition forestière forte pour les Alpes-Maritimes.

MARTINE BARENGO-FERRIER

Présidente des Communes forestières des Alpes-Maritimes

Rétrospective 2025 : Une année d'actions et de rencontres



REPRÉSENTATION POLITIQUE

19 et 20 juin Château-Arnoux-Saint-Auban (04)

Participation au Congrès National des Communes Forestières, le rendez-vous majeur pour peser sur les décisions nationales.

9 octobre Grasse

Présence au Salon des Maires des Alpes-Maritimes pour porter nos messages auprès de tous les élus du département.

25 novembre Aix-en-Provence (13)

Convention annuelle des Maires de la Région Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur).

18 au 20 novembre Paris

Représentation de notre territoire au Salon des Maires de France, point d'orgue de l'action municipale.



EXPERTISE DE TERRAIN ET PROXIMITÉ

6 février L'Escarène

Un moment de convivialité et d'échanges entre élus lors du Café des Collectivités.

29 avril Pierrefeu

Visite dédiée aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), pour confronter la réglementation aux réalités du terrain.

4 novembre Gardanne (13)

Rencontre annuelle régionale des chartes forestières de territoire, pour coordonner les stratégies locales.

VALORISATION DU BOIS LOCAL & ÉNERGIE

4 et 5 mai Drôme

Voyage d'étude sur la certification Bois des Alpes organisé pour le Département, afin d'encourager l'usage du bois certifié Bois des Alpes dans les collèges

6 novembre Lardier-et-Valença (05)

Formation régionale Bois Énergie, pour optimiser le fonctionnement des chaudières bois déchiqueté et pérenniser les filières de chaleur renouvelable dans nos communes.

OBSERVATOIRE ET PROSPECTIVE

10 octobre Gardanne (13)

Rencontre annuelle de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois pour échanger sur l'usage des systèmes d'information géographiques pour anticiper l'impact du changement climatique sur les peuplements forestiers.



Un réseau au service des Maires



FÉDÉRER AUTOUR DES VALEURS COMMUNES

Les Communes forestières soutiennent les Maires dans leurs responsabilités en tant que propriétaires de forêts communales, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage de bâtiments, médiateur et responsables de la sécurité.



DES ENGAGEMENTS PARTAGÉS

- > **Gestion durable** : Promouvoir un équilibre entre préservation de la biodiversité, production de bois et accueil du public.
- > **Souveraineté des élus** : Affirmer le rôle décisionnel des communes dans la définition des politiques forestières et la gestion des forêts communales.
- > **Transition et Climat** : Lutter contre le réchauffement climatique en développant l'usage des bois locaux et les circuits courts.
- > **Résilience** : Protéger nos massifs contre les risques émergents (incendies, dépérissements, érosion).
- > **Économie locale** : Soutenir activement la filière forêt-bois pour maintenir des emplois non délocalisables dans nos vallées.
- > **Héritage** : Assurer la transmission d'un patrimoine forestier robuste et vivant aux générations futures.



NOS COMBATS POLITIQUES : DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES COMMUNES

La gestion forestière ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire. Les Communes forestières agissent comme un bouclier financier pour s'assurer que les charges des collectivités restent maîtrisées.

PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Grâce à une mobilisation constante, les Communes forestières ont obtenu des avancées majeures au cours du mandat :

- > **Fiscalité forestière** : maintien du taux réduit de TVA à 10 % sur les travaux forestiers, évitant un passage à 20 %, préservant ainsi la capacité d'investissement des communes.
- > **Taxe à l'hectare** : mobilisation réussie pour contenir la taxe surfacique à 2 €/ha, contre 14 €/ha initialement envisagés par le Ministère des Finances, limitant ainsi un impact budgétaire majeur pour les collectivités.
- > **Régime Forestier** : après deux années de négociations avec l'Office National des Forêts, obtention d'une gestion plus souple : possibilité de distraire les surfaces non boisées (pâturages, roches, ravines), avec à la clé l'arrêt de la taxe surfacique et des frais de garderie sur ces espaces.
- > **Obligations Légales de Débroussaillage** : ajustements obtenus dans la révision de l'arrêté préfectoral, avec le maintien de largeurs adaptées (10 m au lieu de 20 m en classe 1, 3 m au lieu de 7 m en classe 2), conciliant impératif de sécurité et maîtrise des coûts pour les maires.
- > **Maîtrise des charges** : opposition à l'instauration d'une assurance obligatoire des forêts communales (doublement inutile avec la Responsabilité civile) et à la facturation des bois par l'ONF, afin de préserver l'autonomie de gestion et la responsabilité financière des maires.

JŌ d'Hiver 2030 Une vitrine pour nos bois locaux

En collaboration avec l'association Bois des Alpes, les Communes forestières ont convaincu la Région SUD de faire de notre ressource locale la pierre angulaire des futures infrastructures olympiques.

« Pour nos Jeux d'Hiver 2030, nous allons construire avec le bois des Alpes ! »

Renaud Muselier, Président de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Vigilance sur la régénération de nos forêts

L'avenir du patrimoine forestier repose sur sa capacité à se régénérer durablement. Face au déficit de renouvellement, les Communes forestières se mobilisent sur l'ensemble des leviers : changement climatique, pastoralisme, équilibre forêt-gibier. Elles portent activement la voix des territoires au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) afin de veiller à ce que la pression du gibier ne compromette plus la régénération naturelle des peuplements.

UN ANCRAGE PARTENARIAL ET TERRITORIAL FORT

L'association des Communes forestières des Alpes-Maritimes est le porte-parole local de notre réseau national. Elle agit au plus près des collectivités, en lien étroit avec les services de l'Etat, le Département des Alpes-Maritimes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires historiques.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 : PRIORITÉ AU BOIS DES ALPES

Le 23 mai 2025, les Communes forestières se sont réunies à La Roque-sur-Var pour leur Assemblée Générale. Ce temps fort, qui a rassemblé une quarantaine d'élus et de partenaires, a mis en lumière la construction et la rénovation des bâtiments publics en bois local :

- > **Un projet exemplaire** : La halle de Collongues a été présentée comme un modèle de réussite en matière de mobilisation de bois certifié Bois des Alpes.
- > **Savoir-faire local** : La rencontre s'est prolongée par la visite de GM Construction Bois, première entreprise certifiée Bois des Alpes du département et réalisatrice de cet ouvrage, illustrant la vitalité de nos entreprises territoriales.



LES CAFÉS DES COLLECTIVITÉS : L'ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Véritable espace d'échange sans formalisme, ces rencontres permettent de répondre aux questions directes des élus et d'identifier les projets à accompagner.

En 2025 :

- > 1 rencontre à L'Escarène
- > 10 participants



PRÉSENCE AUX SALONS DES MAIRES : PORTER VOTRE VOIX

L'association s'implique dans les grands rendez-vous institutionnels pour sensibiliser les décideurs

Salon des Maires des Alpes-Maritimes 9 octobre	Échanger en direct sur les enjeux locaux et les projets de vos communes.
Convention des Maires de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur 25 novembre	Participer aux conférences et débats sur les grandes orientations régionales.
Salon des Maires de France 18-20 novembre	Représenter la voix des communes forestières au niveau national.

DIALOGUE AVEC L'ÉTAT : VERS LES ASSISES DE LA FORÊT

Afin de sensibiliser les services de l'État aux enjeux forestiers, l'association a organisé une visite de terrain pour Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes. Cette immersion a permis de démontrer le rôle stratégique des forêts, piliers du développement local à travers la construction et le chauffage au bois local.





À la suite de cette rencontre, des Assises de la Forêt ont été initiées. Pour nourrir ce dialogue structuré, les élus des Communes forestières ont commandé une étude précise sur la disponibilité de la ressource forestière à l'échelle départementale. Cet outil sera le socle des futures discussions sur la mobilisation du bois.

LA FORCE DU RESEAU EN QUELQUES CHIFFRES

La représentativité de l'association est son premier levier d'influence. Plus les Communes forestières sont nombreuses, plus leur voix porte auprès des décideurs.

UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL SOLIDE ET ENGAGÉ

En 2025 dans les Alpes-Maritimes

-  **68** Adhérents
-  Soit **42 %** des communes du département
-  **70 %** de la forêt communale
-  **20** administrateurs élus.es



Parce que la forêt ne s'arrête pas aux limites des communes, l'action des Communes forestières ne s'arrête pas aux frontières du département !

Mobilisées au sein du réseau régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la fédération Communes forestières France, les Communes forestières des Alpes-Maritimes garantissent aux Maires maralpins une représentativité de haut niveau.

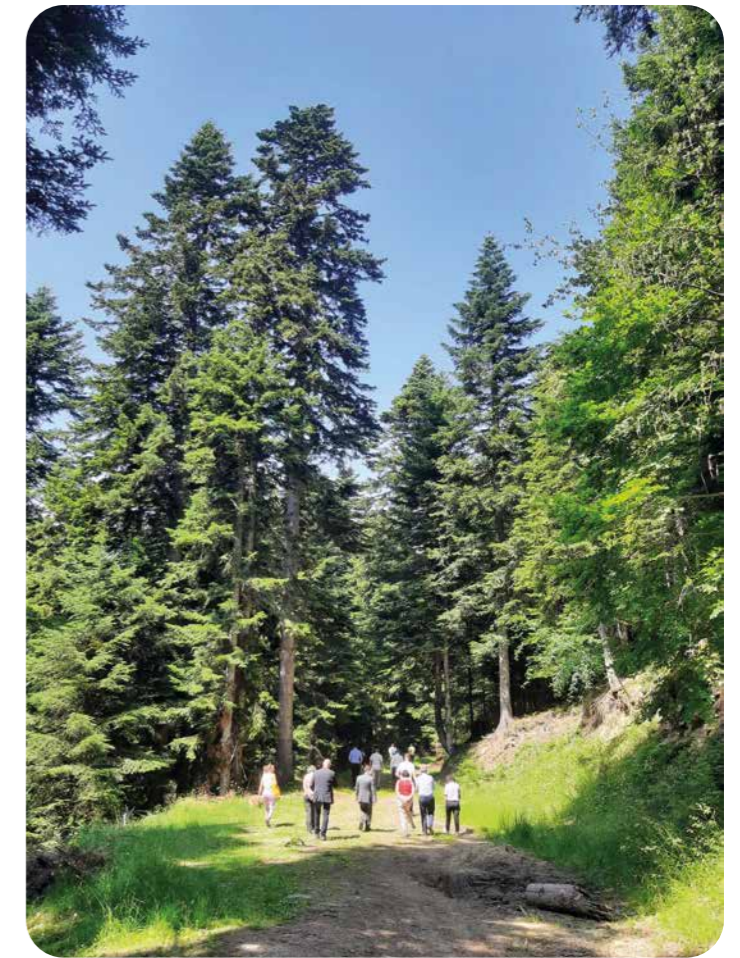
Ce maillage unique permet de porter la voix des territoires directement au cœur des instances forestières régionales et nationales, là où se décident les financements et les réglementations de demain.

UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU SUD DE LA FRANCE

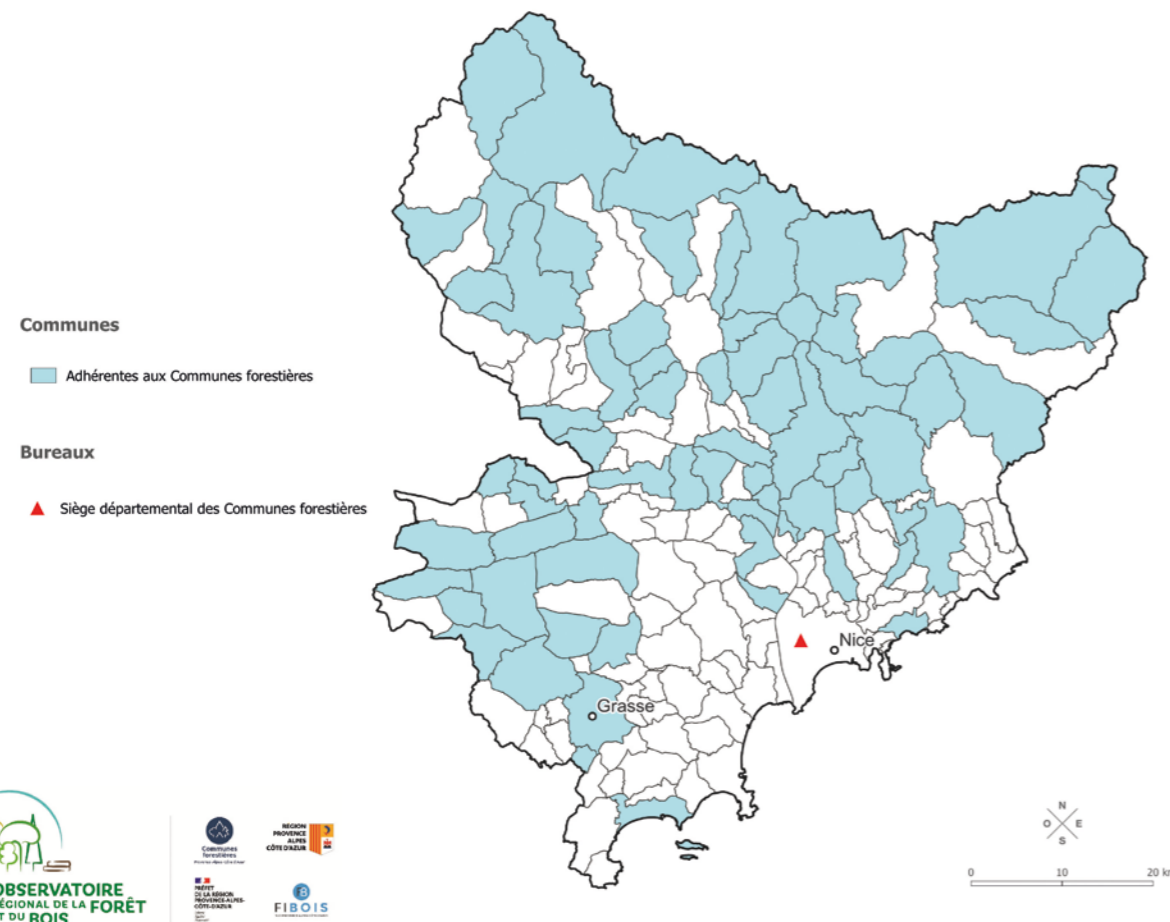
- > Près de 640 Adhérents au réseau régional !
dont 624 Communes
11 EPCI
1 Métropole
et 2 Départements.
- > Soit 64 % des communes de la région
- > 120 Administrateurs élus

LE PREMIER RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DE LA FORÊT

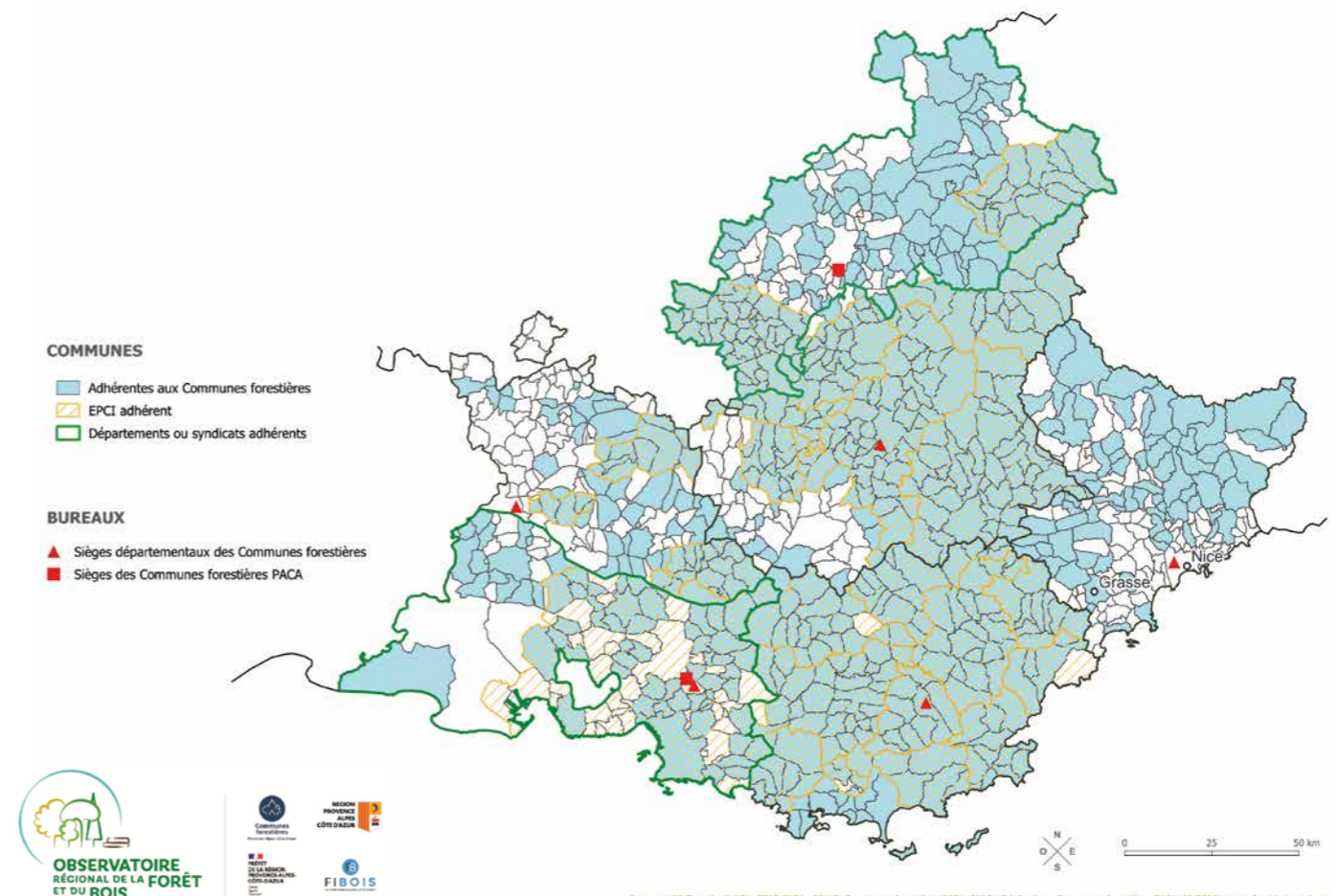
- > Plus de 6 000 adhérents en France
- > 58 associations départementales, 9 unions régionales, 2 associations de massif
- > 70 % de la surface des forêts communales représentées
- > Plus de 800 élus administrateurs
- > Plus de 100 salariés



ADHÉRENTS EN 2025 DANS LES ALPES-MARITIMES



ADHÉRENTS EN 2025 EN RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Sources : BD Topo® - © IGN, PPAR PACA n°9410, Communes forestières, 2025 • Réalisation : Communes forestières PACA, 02/2026 • www.forest-bois-sud.org



Sources : BD Topo® - © IGN, PPAR PACA n°9410, Communes forestières PACA, 2025 • Réalisation : Communes forestières PACA, 02/2026 • www.forest-bois-sud.org

RETOURS EN IMAGE SUR LE CONGRES NATIONAL DES COMMUNES FORESTIERES



250 participants
venus de toute la France



2 journées d'échanges



4 visites de terrain



3 tables rondes

FORÊT, BOIS ET TERRITOIRES : LES MAIRES AU CŒUR DES SOLUTIONS

Le congrès 2025 des Communes forestières France s'est tenu dans les Alpes-de-Haute-Provence, les 19 et 20 juin, en présence de Renaud Muselier, Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Anne Laure Cattelot, Présidente du conseil d'administration de l'ONF, nommée la veille !

Ce rendez-vous annuel incontournable a permis de mobiliser les élus et les acteurs locaux autour d'un programme riche et concret, spécialement pensé pour les maires.

La forêt locale a offert un cadre propice aux échanges, valorisant l'innovation et l'engagement des communes. Grâce à l'investissement de l'équipe régionale, ce congrès a permis de mettre en lumière les solutions locales, de mutualiser les bonnes pratiques et de démontrer que les maires sont des acteurs essentiels pour construire la forêt de demain.



TRAVAILLER SUR LES ENJEUX FORESTIERS DE NOS TERRITOIRES

À travers des tables rondes et ateliers, les maires présents ont partagé leurs solutions et expériences, illustrant leur rôle central face aux défis nouveaux :

- > **Le maire, médiateur** : associer les citoyens à la gestion des forêts communales (forêts pédagogiques, projets participatifs).
- > **Le maire, acteur économique** : sécuriser l'approvisionnement des entreprises bois et favoriser l'implantation de filières locales.
- > **Le maire au service de la forêt** : agir face aux crises sanitaires, risques naturels ou incendies et renforcer la résilience des forêts.



DES VISITES DE TERRAIN EMBLÉMATIQUES

Le congrès a également été rythmé par quatre visites, illustrant les solutions développées par les communes et enrichies par l'expérience d'autres territoires :

- > **Comment réduire sa facture énergétique et diversifier les débouchés pour une forêt valorisée** : découverte d'un réseau de chaleur bois alimentant plusieurs bâtiments de l'écoquartier de Volonne.
- > **Construire durablement et amorcer une filière de proximité 100% tracée** : visite de la maison de santé labellisée Bâtiment durable méditerranéen (BDM) au sein de l'écoquartier de Volonne.
- > **Protéger ses administrés et sa forêt avec le débroussaillage et l'aménagement** : visite de la commune de Ganagobie ayant engagé les travaux de débroussaillage pour ses administrés afin de réduire le risque incendie.
- > **Adapter une gestion multiusage et faire face au défi du changement climatique** : visite en forêt de Sisteron autour de la démarche territoriale.



Vous transmettre les clés de la forêt et du bois

UN PROGRAMME DE FORMATION POUR SE SAISIR DES LEVIERS D'ACTION

Les enjeux forestiers évoluent : changement climatique, nouvelles réglementations incendie, transition énergétique. Pour ne pas subir ces mutations, les élus font appel aux Communes forestières afin de bâtir des stratégies de développement robustes.

UN PROGRAMME AU CŒUR DES ENJEUX

Les formations et visites de terrain sont conçues pour répondre aux besoins opérationnels des collectivités :

- > **Gestion & Aménagement** : Comprendre et piloter son patrimoine forestier.
- > **Sécurité** : Maîtriser la prévention des incendies.
- > **Économie** : Optimiser la commercialisation des bois.
- > **Développement durable** : construire et chauffer avec des bois locaux.

 **80** participants aux formations en 2025 dans le département

 **Près de 300** élus formés au cours du mandat

“ Parole d' élu ”

Gilles Dudouit,
Adjoint au maire de Saint-Vallier-de-Thiey

« Participer à une formation des Communes forestières est un investissement précieux pour notre mandat. Qu'il s'agisse de gestion foncière, de transition climatique ou de réglementation incendie, ces sessions nous donnent les clés pour comprendre des dossiers souvent très techniques.

On en ressort avec des solutions concrètes, une meilleure vision de notre patrimoine et, surtout, le sentiment d'être mieux armé pour prendre les décisions qui engagent l'avenir de notre commune. »

LES TEMPS FORTS 2025 DANS LES ALPES-MARITIMES

- > **1 visite sur le terrain : Maîtriser les Obligations Légales de Débroussaillage**
 - Clarifier le rôle et la responsabilité juridique du Maire.
 - Décrypter la réglementation après la révision de l'arrêté préfectoral.
 - Visualiser concrètement les impacts et les méthodes de mise en œuvre sur une parcelle témoin.
- > **1 voyage d'étude dans le Drôme : Prescrire du Bois des Alpes dans les futurs marchés publics, notamment des collèges**
Un déplacement stratégique organisé pour les services techniques du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Deux collèges exemplaires en Bois des Alpes et la scierie Blanc ont été visités pour comprendre toute la chaîne de valeur, de la forêt au bâtiment public.
- > **1 formation bois énergie : Optimiser le fonctionnement des chaufferies au bois déchiqueté**
Partage de bonnes pratiques pour optimiser les rendements et sécuriser la qualité de son combustible bois.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'offre de formation des Communes forestières est disponible sur le site internet :

www.communesforestieres-paca.org



Évolution de l'offre de formation en 2026

Depuis deux ans, les Communes forestières mènent un travail approfondi de refonte de l'offre de formation afin de proposer un nouveau catalogue répondant pleinement aux besoins des élus. Les thématiques et les contenus ont été entièrement repensés pour faire émerger une offre opérationnelle et en phase avec les enjeux actuels des territoires.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS : PILOTER LE TERRITOIRE PAR LA DONNÉE

Pour bâtir des stratégies d'aménagement et de développement économique cohérentes, les collectivités s'appuient sur l'expertise de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois, animé par les Communes forestières. Véritable boussole territoriale, il permet d'intégrer les enjeux forestiers au cœur des politiques publiques.

UNE EXPERTISE RECONNUE

Les formations et visites de terrain sont conçues pour répondre aux besoins opérationnels des collectivités :

- > **Innovation cartographique** : Lors de la rencontre annuelle du 3 avril 2025, de nouveaux outils ont été présentés, permettant d'identifier précisément les zones de régénération forestière à enjeux.
- > **Rayonnement national** : La reconnaissance de l'Observatoire comme outil de pointe a été confirmée par notre intervention aux Géodata-days, l'événement national de référence sur les données géographiques.

25 cartes produites en 2025 à destination de communes des Alpes-Maritimes

TRANSFORMER LA DONNÉE EN DÉCISION

L'association traite des données complexes pour créer des outils d'aide à la décision concrets via des cartographies ciblées :

- > **Sécurité** : Identification des enjeux liés aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).
- > **Foncier** : Analyse des propriétés communales et clarification de leur statut (relevant ou non du régime forestier). Identification des biens vacants à intégrer dans le patrimoine communal.
- > **Améliorer l'accès à l'information** : Pour que chaque élu dispose des bons indicateurs, les Communes forestières ont renforcé leurs outils de communication en 2025 :
 - **Digital** : Mise en ligne du nouveau site internet, plus intuitif et riche en ressources.
 - **Expertise** : Diffusion de publications régionales et départementales ciblées.
 - **Info Filière** : Édition d'un dossier complet sur les enjeux et les opportunités de la filière bois locale.

EXEMPLE D'UNE CARTOGRAPHIE DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Parcelles forestières relevant du régime forestier

Forêts domaniales

Parcelles forestières ne relevant pas du régime forestier

Forêts communales

Autres forêts publiques

Forêts appartenant à l'Etat

BPSM

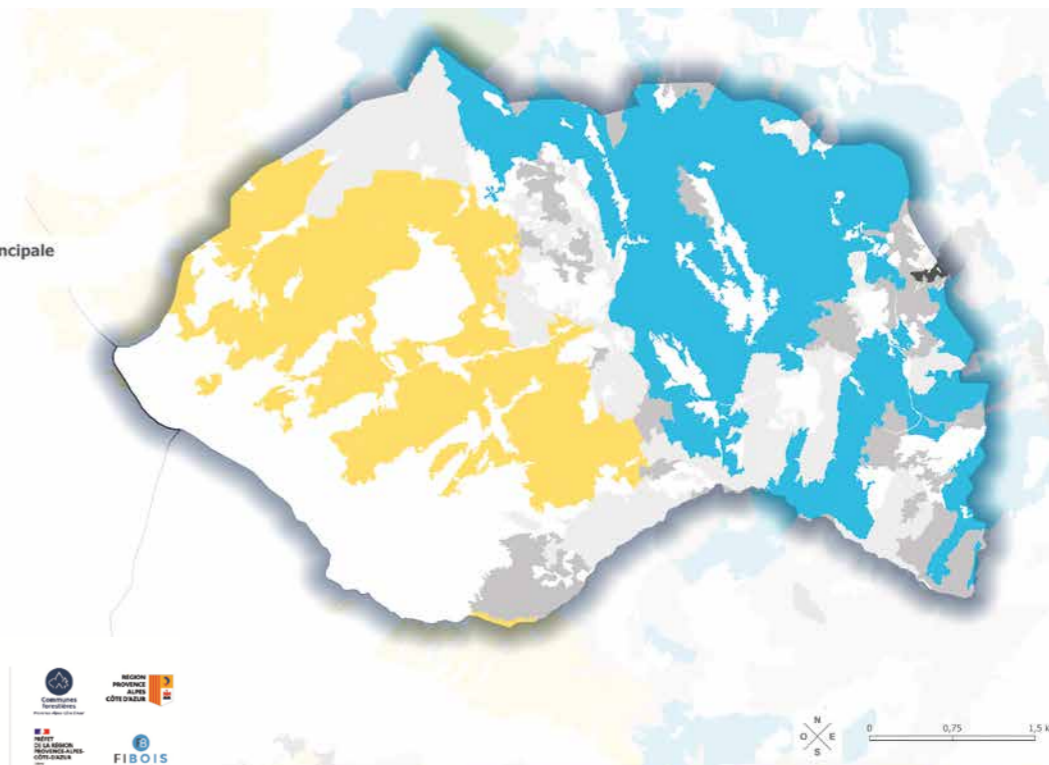


Sources : BD Topo® - © IGN, PPAR PACA n°9416, IFR Carto Cycle V (Bd Forêt V2) - DGFIP (Cadastr. 2022) - ONF, 2019 • Réalisation : Communes forestières PACA, 01/2025 • www.ofme.org

EXEMPLE D'UNE CARTOGRAPHIE DES PEUPELEMENTS FORESTIERS ET VOLUMES DE BOIS

Peuplements essence principale

- Méleze
- Pin noir ou laricio
- Pin sylvestre
- Autres conifères
- Feuillus et essences non discriminées



Sources : BD Topo® - © IGN, PPAR PACA n°9416, IFR Carto Cycle V (Bd Forêt V2) • Réalisation : Communes forestières PACA, 01/2025 • www.ofme.org

Mise à disposition de cartographies pour les OLD

Dans un contexte de changement climatique et d'augmentation du risque incendie en région, le groupe de travail régional sur la cartographie des obligations légales de débroussaillage, initié par les Communes forestières, a permis la mise en commun et le déploiement de plusieurs outils cartographiques dédiés aux OLD, dans l'objectif d'accompagner les communes. Entre autres, l'Observatoire met à disposition des communes qui en font la demande une cartographie des OLD pour les bâtiments, conformément à la loi en vigueur, en identifiant les propriétaires concernés ainsi que les surfaces respectives qu'ils doivent débroussailler.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Véritable centre de ressources au service de la connaissance et des territoires, le site internet de l'Observatoire fait peau neuve !

Lancé début 2025, il offre un accès à l'actualité forestière régionale et nationale, une cartothèque, l'ensemble des publications de l'Observatoire, le suivi des comités thématiques, un annuaire des acteurs de la forêt et du bois, et bien d'autres ressources.

www.foretbois-sud.org

Parole d'élus

Thierry Roux,
Maire de La Tour sur Tinée
« Les Communes forestières ont présenté des cartographies précises, permettant d'identifier les biens potentiellement sans maître sur la commune. Elles nous ont également informés sur les conditions et les procédures d'acquisition de ces biens. »

Un accompagnement sur mesure

4 communes accompagnées à la réalisation des Obligations légales de débroussaillage

15 élus sensibilisés en formation

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les maires sont responsables de la réalisation des OLD sur les propriétés communales mais aussi de vérifier leur bonne application sur les autres propriétés dans la commune.



Crédit photo © Commune de Valderoure

L'arrêté préfectoral sur l'application des Obligations Légales de Débroussaillage

Le cadre réglementaire des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) évolue pour faire face à l'augmentation du risque incendie dans les Alpes-Maritimes. Ce qu'il faut retenir :

- > Sécurité renforcée : Des normes durcies pour une protection optimale des zones habitées.
- > Biodiversité préservée : L'arrêté confirme que sécurité et écologie sont compatibles (maintien d'îlots de verdure ciblés, respect des périodes de nidification).

SÉCURISER NOS TERRITOIRES FACE AU RISQUE INCENDIE

Les élus sollicitent les Communes forestières afin de renforcer la prévention, optimiser la lutte contre les incendies et faciliter la restauration des terrains sinistrés.

UNE VOIX FORTE POUR DES RÈGLES APPLICABLES

L'association agit comme un intermédiaire indispensable entre l'État et les communes pour garantir que les réglementations restent réalistes et opérationnelles !

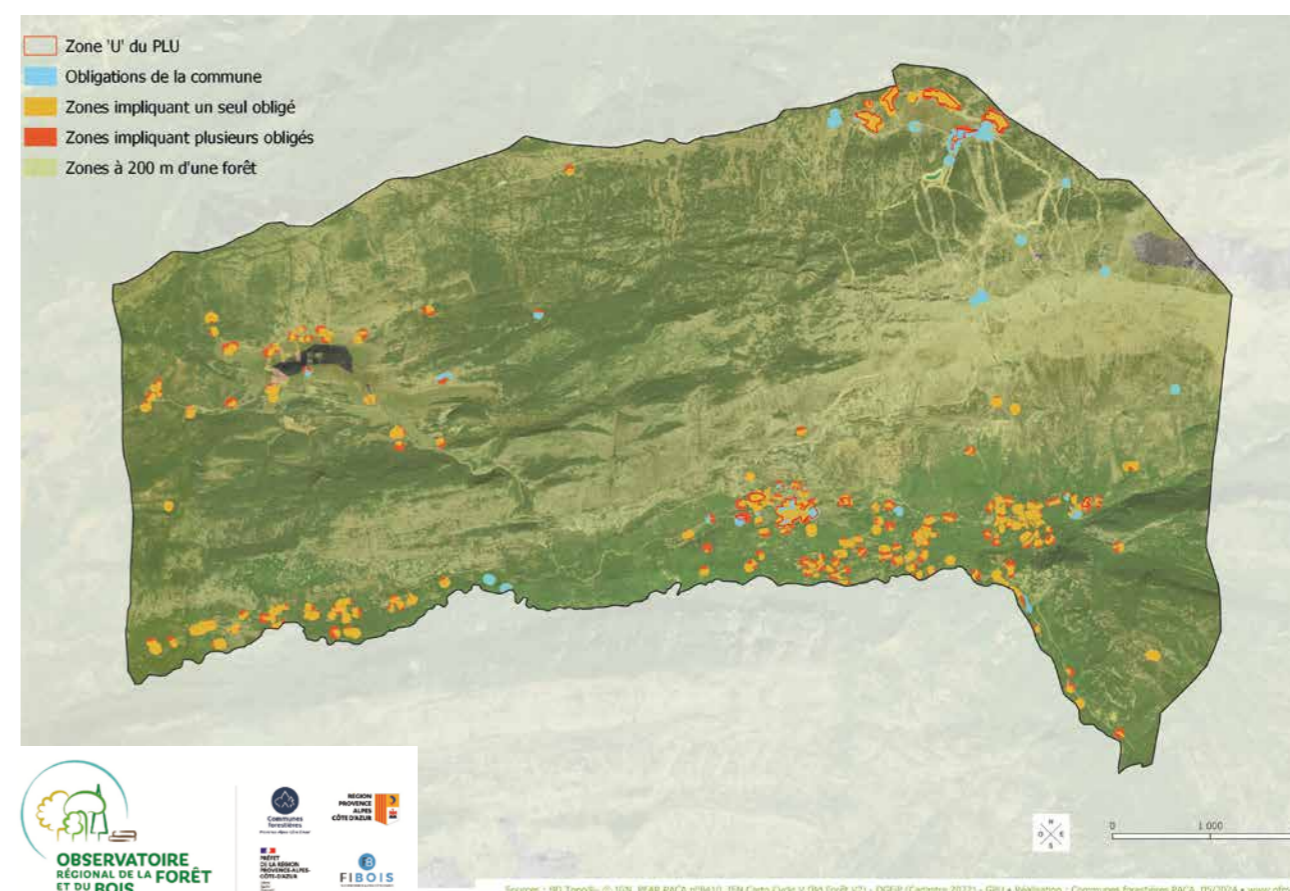
- > Révision des arrêtés préfectoraux OLD : en 2025, l'association a porté la voix des maires afin que la réalisation des obligations légales soient opérationnelles et a notamment demandé une réduction de la largeur des débroussaillments pour les linéaires communaux.
- > Suivi de la mise en œuvre du plan départemental de protection des forêts contre les incendies.

PASSER DE LA RÈGLE À LA PRATIQUE

Les Communes forestières accompagnent les Maires dans le déploiement concret de la stratégie de défense :

- > **Expertise et Information** : Organisation d'une visite de terrain pour démontrer la mise en œuvre opérationnelle des Obligations Légales de Débroussaillage.
- > **Outils d'aide à la décision** : Réalisation de cartographies communales de précision croisant les zones d'obligations de débroussaillage et les prescriptions des Plans de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt.
- > **Accompagnement de proximité** : Aide à la rédaction des plans de débroussaillage communaux.
- > **Animation de 2 réunions publiques** pour sensibiliser les administrés et faciliter l'acceptation des travaux.

EXEMPLE D'UNE CARTOGRAPHIE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT



FAIRE DE LA FORÊT UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les élus se mobilisent pour transformer la forêt en un véritable moteur économique, tout en garantissant sa gestion durable. Les Communes forestières sont le partenaire stratégique de cette ambition, de l'échelle du massif alpin jusqu'au cœur de nos collectivités locales.

PÔRTER L'AMBITIÒN FORESTIÈRE

L'association agit pour que la forêt soit reconnue comme une priorité au sein des instances décisionnelles :

- > **À l'échelle du Massif alpin** : les Communes forestières sont membres du comité de massif des Alpes. Elles placent la forêt au centre du développement économique local, notamment via la dynamique Bois des Alpes.
- > **Au niveau National** : L'association a participé à deux rencontres nationales des territoires forestiers. Ces tribunes permettent de promouvoir les initiatives locales et de faire rayonner les Alpes-Maritimes au-delà des frontières départementales
- > **Force du collectif** : Les Communes forestières animent le réseau régional des animateurs et des élus de chartes forestières. Cet espace d'échange est crucial pour partager les bonnes pratiques et anticiper les nouveaux leviers d'actions. En 2025, la rencontre des chartes forestières a permis de dresser un bilan des actions des territoires forestiers sur la mandature et de discuter des perspectives d'avenir. Par ailleurs, les animateurs de chartes se sont réunis pour échanger sur le rôle des territoires forestiers dans l'implantation des entreprises de la filière bois.

“ Parole d' élu ”

Marc Belvisi,
Maire de Pierrefeu

« Notre commune s'engage pour la transmission auprès du jeune public. A travers le dispositif « Dans 1 000 communes, la forêt fait école », nous avons confié à des élèves la gestion d'une parcelle de notre forêt communale. Ces forêts pédagogiques permettent de découvrir la multifonctionnalité de la forêt en abordant des thèmes clés : gestion forestière, biodiversité, changement climatique, etc. »

UNE EXPERTISE TECHNIQUE POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

L'association a accompagné et participé activement à la révision de la charte du parc et à la mise en oeuvre de la Charte Forestière de Territoire du PNR des Préalpes d'Azur.



49 communes engagées dans une charte forestière de territoire en 2025 dans le département

LE SAVIEZ-VOUS ?

Faciliter l'implantation des entreprises bois tout en préservant les territoires.

L'implantation ou l'extension des entreprises bois est un enjeu fort pour le développement de la filière. Ces dernières nécessitent un espace de production et de stockage important et peuvent générer des nuisances à ne pas négliger (bruits et poussières). Au vu de ces éléments et face à la rareté du foncier dans les zones artisanales, les Communes forestières défendent la possibilité d'installer ces entreprises en lisière d'espaces forestiers, afin de garantir des espaces suffisants tout en limitant l'impact sur le voisinage. Cette proposition doit se faire uniquement dans des zones où l'accessibilité, la sécurité face au risque incendie et l'approvisionnement en électricité sont assurés.



Le groupe forêt du comité de Massif

Les Communes forestières animent le groupe forêt du comité de Massif des Alpes. En 2025, l'association a contribué activement à la prise en compte de la forêt et du bois dans le Plan d'adaptation au changement climatique mis en place à l'échelle du Massif Alpin.

S'IMPLIQUER DANS LA GESTION DES FORÊTS COMMUNALES

En tant que propriétaires d'espaces naturels multifonctionnels, les communes doivent concilier production de bois, protection de la biodiversité et accueil du public. Les Communes forestières conseillent les élus pour piloter cette complexité au quotidien, en étroite collaboration avec l'ONF.

DÉFENDRE LA SÒUVERAINETÉ DES COMMUNES

Les Communes forestières agissent pour que la voix des Maires soit prépondérante dans la gestion de leur patrimoine :

- > **Interface avec l'ONF** : l'association entretient des échanges réguliers avec l'ONF pour identifier les difficultés locales et proposer des solutions concrètes. Elle soutient le positionnement des communes face à l'ONF pour garantir que l'intérêt général prime.
- > **Instances de décision** : L'association représente les intérêts des communes au sein des commissions départementales stratégiques :
 - **CDPENAF** : Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
 - **CDCFS** : Équilibre forêt-gibier et gestion de la faune sauvage.

“ Parole d' élu ”

Thierry Grandbouche,
Maire de Thiery

« La commune bénéficie d'un accompagnement sur les aspects techniques et administratifs pour notre demande de distraction du régime forestier sur des surfaces non boisées et non susceptibles d'aménagement forestier. L'appui des Communes forestières s'est également exercé sur le plan politique, à l'échelle nationale. »



SÉCURISER LE CYCLE DE VIE DE LA FORÊT

L'association apporte une expertise technique et juridique sur l'ensemble du cycle de vie de la forêt

- > **Expertise Foncière & Juridique** : 10 communes ont été sensibilisées aux procédures d'acquisition, appui aux demandes de distraction du régime forestier et aide à la gestion conjointe avec la forêt privée.
- > **Prospective & Aménagement** : L'association a accompagné 2 communes lors de la mise en oeuvre et la révision de leur aménagement forestier pour s'assurer que ses orientations politiques sont inscrites dans la gestion de la forêt pour les 20 prochaines années.
- > **Économie du bois** : Conseil personnalisé sur la commercialisation des bois d'une commune, adapté aux particularités des coupes et aux objectifs budgétaires des communes.



13 communes accompagnées dans la gestion des forêts communales en 2025 dans le département



Le régime forestier

Le régime forestier est le cadre juridique garantissant la pérennité et la gestion durable des forêts publiques de l'État et des collectivités. Pour s'assurer de la gestion durable de ces forêts, il prévoit un gestionnaire unique, l'Office National des Forêts (ONF), et la mise en place d'un document de gestion durable, l'aménagement forestier, valable sur 20 ans.

Pour les forêts communales, la commune propriétaire conserve un rôle décisionnel sur l'ensemble des actions prévues, tout en étant conseillée par l'ONF. Elle définit sa stratégie quant à la gestion de la forêt communale, décide des modalités de commercialisation des bois, porte les projets d'investissements et de travaux à réaliser.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune peut être à l'initiative d'une gestion conjointe entre la forêt communale et les propriétaires privés. Afin de rendre une coupe économiquement viable, d'encourager la gestion des propriétés privées ou vis-à-vis du risque incendie, le maire peut mobiliser les propriétaires pour engager des actions de gestion conjointe. **Les Communes forestières, l'ONF et les acteurs forestiers privés sont à sa disposition pour mener ces actions.**

PRÉPARER L'AVENIR EN INVESTISSANT DANS LES FORÊTS COMMUNALES

Qu'il s'agisse de protéger l'environnement, de stimuler l'économie locale ou de prévenir les risques naturels, l'investissement en forêt est un acte politique fort. Les Communes forestières accompagnent les élus pour transformer ces ambitions en projets financés et techniquement viables.

SÉCURISER LES LEVIERS FINANCIERS

L'association agit auprès des financeurs pour que les dispositifs d'aide correspondent à la réalité des territoires :

- > **Veille et positionnement** : Échanges réguliers avec la Région et l'État pour garantir le maintien et l'adéquation des subventions aux besoins réels des communes.
- > **Fonds Privés** : Implication directe dans les instances décisionnelles du fonds RESPIR. Ce levier d'investissement privé permet de financer des projets de régénération ou d'amélioration des peuplements là où les fonds publics sont plafonnés à 80%.

UNE INGÉNIERIE AU SERVICE DE VOS PROJETS

- > **Accessibilité & Desserte** : Sensibilisation aux enjeux d'accès (pistes, places de dépôt) et identification des aides disponibles. Une forêt accessible est une forêt gérée et protégée. A ce titre, l'association a accompagné la commune de Roure dans une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), essentielles pour mutualiser certains travaux forestiers ou de défense contre les incendies.
- > **Adaptation au Changement Climatique** : Sensibilisation de l'impact climatique sur les espaces forestiers pour orienter les investissements vers des solutions résilientes et appui technique auprès de 2 communes pour la régénération naturelle, les programmes de plantation et l'entretien des peuplements.



Les projets de régénération forestière

Grâce à un montage de dossier rigoureux et à l'activation des leviers financiers appropriés, des opérations de plantation ont été menées avec succès sur les communes de Valderoure et Les Mujouls.

“ Parole d' élu ”

Yanne Souchet, Maire de Roure

« La commune a bénéficié d'un accompagnement des Communes forestières dans le cadre de son projet de desserte forestière, notamment sur les aspects juridiques et administratifs liés à l'élaboration d'une Déclaration d'Intérêt Général. Cet appui a été déterminant pour, in fine, permettre à notre collectivité de réaliser des travaux cohérents sur un foncier mêlant propriétés communales et privées. »



3 communes accompagnées dans leurs projets d'investissement en 2025 dans le département

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les conséquences du déséquilibre forêt-gibier sont réelles.

Le renouvellement de nos forêts est menacé. Dans certains secteurs des Alpes-Maritimes, l'équilibre forêt-gibier est rompu. Les dégâts causés par la faune sauvage sur les jeunes plants et la régénération naturelle sont si importants qu'ils compromettent le renouvellement futur de nos massifs. Cette situation est d'autant plus préoccupante que, sur notre territoire de montagne, une forêt qui ne se régénère pas ne peut plus assurer son rôle de protection. Cela accentue directement les risques d'érosion et de glissements de terrain, déjà très élevés dans notre département.

SE CHAUFFER AU BOIS LOCAL, UNE ÉNERGIE ÉCONOMIQUE ET PERFORMANTE

Le chauffage au bois déchiqueté s'impose comme une solution d'avenir pour les maîtres d'ouvrage publics. Il permet de transformer une ressource locale en une énergie performante tout en dynamisant l'économie circulaire de nos massifs.

DÉFENDRE UNE ÉNERGIE DE TERRITOIRE

- > **Reconnaissance du Bois Énergie** : Les Communes forestières agissent pour que le bois déchiqueté soit reconnu comme une énergie renouvelable prioritaire. Son développement est le fruit de nos stratégies forestières territoriales, garantissant des retombées économiques locales directes.
- > **Souveraineté énergétique** : L'association promeut le bois énergie comme un levier d'indépendance face à la volatilité des prix des énergies fossiles.



Parole d' élu

Didier Lambert,
Conseiller municipal de Lucéram
« Suite à des difficultés sur notre chaufferie bois, les Communes forestières nous ont apporté un conseil précieux sur le fonctionnement et l'approvisionnement. La formation sur la qualité du combustible et l'optimisation des installations nous a permis d'adopter de nouvelles pratiques très utiles pour la commune ! »

UNE EXPERTISE TECHNIQUE POINTUE POUR SÉCURISER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

- > **Ingénierie de projet** : Appui à l'opérateur du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (Département 06) sur les sujets bois énergie, selon sollicitations
- > **Suivi de performance** : Appui de 4 maîtres d'ouvrage (communes, Département, lycées, université) dans le suivi de leur chaufferie
- > **Résolution de problèmes** : Réalisation de 2 audits sur les chaufferies présentant des difficultés de fonctionnement
- > **Qualité du combustible** : Formation des élus et techniciens sur la qualité du bois déchiqueté et accompagnement des producteurs locaux pour optimiser leurs standards de production (bois déchiqueté et granulé).
- > **Prospective** : Réalisation d'une étude départementale sur la disponibilité de la ressource, permettant de cartographier précisément le gisement bois et les contraintes d'exploitation pour sécuriser les approvisionnements futurs.



30 chaufferies en fonctionnement dans le département en 2025 soit une consommation de

7150 tonnes de bois déchiqueté



La qualité bois déchiqueté

Pour garantir la longévité des installations et optimiser leur rendement, la qualité du combustible est primordiale.

Dans les Alpes-Maritimes, les deux principaux fournisseurs de bois déchiqueté sont inscrits dans des démarches de certification exigeantes (Charte qualité Bois déchiqueté ou Chaleur Bois Qualité+).

En tant que maître d'ouvrage de chaufferie, si vous rencontrez des difficultés de qualité de votre combustible, contactez les Communes forestières !



LE SAVIEZ-VOUS ?

Face au constat d'une baisse de la récolte dans le département, une étude sur la disponibilité des bois forestiers a été réalisée. Elle permet :

- > d'appréhender la ressource disponible, toutes propriétés forestières confondues, en croisant les enjeux actuels et futurs (changement climatique, risque sanitaire, feux de forêts ...);
- > d'identifier les secteurs forestiers à enjeux dans le département, afin de mobiliser les maires de ces secteurs et activer leurs leviers d'actions.

Consultez les chaufferies dans votre département



FAITES DE LA FORÊT UN ATOUT DE VOTRE MANDAT

Rejoignez-nous !



Crédits photos : Communes forestières / Agence 06 / Commune de Valderoure / Hervé Hôte (pour toutes les photos du congrès p12-13)
Réalisation : Aude Coquin - Cartographies : Observatoire Régional de la Forêt et du Bois - 2026



**Communes
forestières**
Alpes-Maritimes

Nous contacter

Immeuble Nice Leader - Bât. Ariane 7e étage
27 bd Paul Montel - 06200 Nice
contact06@communesforestiere.org
www.communesforestieres-paca.org

